EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2022-128

Séance du 14 novembre 2022

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la salle Jean Bouvet, sise 177 Rte du Praz – Les Ollières – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoir : 2 - Votants : 26

OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU SECTEUR JEUNES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELLILE M. – DITTA E. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BERTHOLIO C. – RÉVEILLON É. (pouvoir à ALAIS I.). – ROPHILLE C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – HUCHET C. – LAFFIN C. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ALESINA C.

Entendu l'exposé suivant :

Le règlement intérieur du secteur jeunes a connu différentes modifications :

- Délibération n° DEL 2022-86 du 11 juillet 2022 : création de deux nouvelles tranches de quotients familiaux et instauration d'un tarif dégressif pour le deuxième enfant de la fratrie inscrit pour le séjour estival.

- Délibération n° DEL 2022-113 du 10 octobre 2022 : création d'un tarif de sortie supplémentaire pour les petites sorties locales à 5€ pour les habitants de Fillière et 8€ pour les extérieurs.

- Délibération n° DEL 2022-116 du 10 octobre 2022 : demande d'une participation de 3€ par repas pour les vendredis.

Il est également proposé d'harmoniser la grille tarifaire des adhésions en ajoutant les deux tranches de quotients familiaux.

Il convient donc de présenter le document de règlement intérieur à l'assemblée mis à jour de ces modifications pour approbation. (annexe – règlement intérieur secteur jeunes).

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu la délibération n° DEL 2022-86 du 11 juillet 2022,
Vu la délibération n° DEL 2022-113 du 10 octobre 2022,
Vu la délibération n° DEL 2022-116 du 10 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APROUVE** le règlement intérieur du secteur jeunes.

Le secrétaire de séance
Christelle ALESINA

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 01 DEC. 2022
Publication le :

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.